SAISON 2021/2022

L'OFFICIEL 34

OCTOBRE ROSE

VOTRE JOURNAL NUMÉRIQUE DU
DISTRICT DE L'HERAULT DE FOOTBALL

District de l'Hérault de Football
66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierresvives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

ÉDITION SPÉCIALE

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

Sommaire

L'édito.....3
La Journée en Images.....4
Procès-Verbal A.G 6

L'EDITO...

L'indispensable,
Présent quand on l'appelle, dès qu'on a besoin de lui, dès qu'on a besoin de quelque chose, tous les jours,
Il donne de son temps, il travaille, il explique, il accepte toutes les tâches, mêmes les plus ingrates,
Il ouvre, il ferme, il cuit les frites, les crêpes, il sert les boissons,
Il est l'ami de tous, il connait les séniors, les U6, normal ce sont les enfants des seniors,
Il est simple, il est humble, c'est lui, c'est moi, c'est toi, c'est nous,
Il travaille sans compter, il n'est pas payé comme nous tous, dans les clubs, au District, à la Ligue...
Il travaille pour aider, par passion, par conviction,
Il est BENEVOLE, et surtout pas seul.
Au global :
Ils sont 13 millions à ce jour en France dont 2.7 Millions dans le sport
Ils sont le ciment de nos 1.5 Millions d'association
Ils jouent un rôle essentiel au vivre ensemble que nous défendons tous
Battons-nous pour leur obtenir un vrai statut du bénévolat avec une vraie reconnaissance sociale!!!

La Journée en Images

David BLATTES et Maurice SIOL

Caroline LECLERCQ, Franck GIDARO, David BLATTES, Stéphane MAZEL et Fabrice BOFFA

Guillaume MAILLE, David BLATTES et Agnès MAILLE

Stéphane JEANNEAU, David BLATTES et Jean ALMARCHA

La Journée en Images

Caroline LECLERCQ, Carmen LEYZAT David BLATTES, Bruno REY et Alain SARDA

David BLATTES et Patrick ARTERO

Frédéric GROS, Caroline LECLERCQ (responsable communication Crédit Agricole) et David BLATTES

Jean-Claude PRINTANT, Jean-Claude FAUVET, David BLATTES, Michel FAUVET et Christian VIDAL

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 23 Octobre 2021 - Amphithéâtre Pierresvives

Mot d'accueil de M. David BLATTES,
Président District de l'Hérault de Football

Allocutions de :

M. Jean ALMARCHA,
Conseiller départemental, Vice Président Hérault Sport;
M. Herve MARTIN,
Adjoint au sport de la ville de Montpellier ;
M. Daniel COULPIER,
Secrétaire Général du CDOS ;

CLUBS présents avec DROIT DE VOTE :
91 (1 045 VOIX)

500099	MONTPELLIER HERAULT S.C.
500152	GALLIA C. LUNELLOIS
500294	U.S. MONTAGNACOISE
503161	A.S. BESSANAISE
503184	U.S. ST MARTIN DE LONDRES
503190	S.A. MARSILLARGUOIS
503214	AV.S. FRONTIGNAN A.C.
503230	U.S. VILLEVEYRACOISE
503234	ST. LUNARET NORD U.S.
503251	LA CLERMONTAISE
503274	UNION SPORTIVE DES BASSES CEVENNES
503306	RED STAR O. COURNONTERRAL
503338	O. LAPEYRADE F.C
503349	ASPTT MONTPELLIER
503367	AV. CASTRIOTE
503393	U. S. MAUGUIO CARNON
503543	F.C. ST PARGOIRIEN
509249	A.S. CANETOISE
512224	U.S. VILLENEUVOISE
514400	R.C. VEDASIEN
514903	C. A. POUSSAN FOOT
515703	POINTE COURTE A.C. SETE
520109	ST. BALARUCOIS
520344	A.S. LATTOISE
520449	P.I. VENDARGUES
521246	CTRE EDUC. PALAVAS
521457	AURORE ST GILLOISE
521617	ET. S. CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN
521681	BALLON S. COURNONSECOIS
522476	GALLIA S. ST AUNES
523435	F.C. LAMALOU LES BAINS
523509	A.S. SAINT MARTIN MONTPELLIER
524047	A.S. MIREVALAISE
524557	A.S. ST MATHIEU DE TREVIERS
527784	A.S. LES PIERROTS DE TEYRAN
527810	A.S. VALERGUOISE
528515	A.S.MONTARNAUD ST PAUL VAIHAUQUES MURVIEL
528675	ARCEAUX MONTPELLIER
529247	ST.O. CLARETAIN
529368	A.S. FABREGUOISE
530106	F.C. LESPIGNAN VENDRES
530110	U. STADISTE POUGETOISE
530551	F.C. PRADEEN
532946	F.C. DE MAURIN
534332	R. DOCKERS ET EMPLOYES DU PORT DE SETE
535870	F.C. VAILHAUQUOIS
536792	ET.S. NEZIGNANAISE
539196	ASPTT DE LUNEL
539300	A.S. DE VALROS
540542	F.C. PETIT BARD MONTPELLIER
540981	CADUCEE SP. BITERROIS
541234	ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER
541759	ROC SOCIAL SETE
544157	ENT. CORNEILHAN LIGNAN F.C.
545501	CASTELNAU LE CRES F.C.
546234	U.S.O. FLORENSAC PINET
547088	REVEIL SPORTIF GIGEANNAIS
547228	A.S. INTER DE MONTPELLIER
547494	F.C.SUSSARGUES
547609	U.S. LUNEL
547644	M.U.C. F.
548025	ETOILE SPORTIVE PAULHAN PEZENAS AVENIR
548146	R.C.O. AGATHOIS
548223	U.S.COLOMBIERS NISSAN MEDITERRANEE VIA DOMITIA
548263	A.S. ATLAS PAILLADE
549694	F.C. VILLENEUVE LES BEZIERS
551003	OLYMPIQUE MIDI LIROU CAPESTANG POILHES
551335	U. S. BEZIERS
551712	MONTPELLIER MOSSON MASSANE (3M)
552086	STADE OLYMPIQUE ANIANAIS
552708	MONTPEYROUX F.C.
552763	F.C.O. VALRAS SERIGNAN
552764	O. F. THEZAN SAINT-GENIES
553074	AVENIR SPORTIF BEZIERS
554190	C.I.O. COURCHAMP VIDOURLE
560268	ASSOCIATION FOOTBALLISTIQUE LODEVE LE CAYLAR
560819	PHOENIX FOOTBALL SCHOOL
563746	A. S. ROUJAN CAUX
580725	F. C. SAUVIAN
581021	F. C. PAS DU LOUP
581086	RC NEFFIES ROUJAN
581335	MEZE STADE F. C.
581817	F. O. SUD HERAULT
581818	S. C. CERS PORTIRAGNES
581957	SETE OLYMPIQUE F.C.
582193	ENT. S. GRAND ORB FOOT
582251	S. C. LODEVE
582745	F.C. THONGUE ET LIBRON
582757	JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION
590248	F. C. ASPIRANAIS
590493	ENT. S. VETERANS LE BOSC

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 23 Octobre 2021 - Amphithéâtre Pierresvives

CLUBS présents sans DROIT DE VOTE : 5 (30 VOIX)

500349	S.C. ST THIBERIEN
521456	U. S. GRABELLOISE OMNISPORTS
553143	BAILLARGUES ST BRESVALERGUES
554398	POMPIGNANE SPORT ET CULTURE
560844	ASSOCIATION SPORTIVE CROIX D'ARGENT

CLUBS représentés avec DROIT DE VOTE : 23 (126 VOIX)

500414	CRABE S. MARSEILLANAIS
503188	AV.S. GIGNACOIS
503252	U.S. LUNEL VIELLOISE O.S.
503303	ET. S. MUDAISONNAISE
514074	A.S. PIGNAN
536083	A.S.C. MUNICIPAUX ST JUST
541831	F.C. LAVERUNE
546226	ET. S. DU JAUR
548456	A.S. VICOISE
549091	O.J. BEZIERS
550843	A.S. DE CELLENEUVE
551021	BOUZIGUES LOUPIAN A. C.
551642	ENT. S. COEUR HERAULT
552830	O. ST FELIX DE LODEZ
553710	OCCITANIE FOOTBALL CLUB
553721	ECOLE INTERCOM. FOOTBALL LODEVOIS LARZAC
563913	OLYMPIQUE MONTADYNOIS
580875	O. DES MOURGUES
580966	VENDEMIAN FOOTBALL CLUB
581967	A.S. LA GRANDE MOTTE
590268	O. MARAUSSANAIS BITERROIS
864006	MONTPELLIER HERAULT BEACH SOCCER
881102	GRANDE MOTTE PYRAMIDE BEACH SOCCER

CLUBS représentés sans DROIT DE VOTE : 8 (35 VOIX)

535842	F.C. LIEURANNAIS
547089	A.S.C. PAILLADE MERCURE
552088	A. S. PUISSALICON MAGALAS
581022	ARSENAL CROIX D'ARGENT F. C.
581494	SPORT TALENT 34
582431	MONTPELLIER ATHLETIC SPORT
853396	MONTPELLIER MEDITERRANEE FUTSAL
890589	MONTPELLIER AGGLOMERATION FUTSAL

CLUBS absents : 17 (123 VOIX)

500095	F.C. DE SETE
514317	ENT.S. PEROLS
517246	O. DE ST ANDRE
521880	A.C. ALIGNANAIS
524716	R.C. LEMASSON MONTPELLIER
528507	AR.S. JUVIGNAC
544172	ST. MONTBLANAIS F.
545782	R. C. ST GEORGES D'ORQUES
547566	F. C. BOUJAN MEDITERRANEE
550363	A.S. PUIMISSONNAISE 42/63
560345	CLUB FOOT SALLE 5 BEZIERS
560817	3MTKD SPORT CULTURE SOCIAL
564095	ASSOCIATION SPORTIVE G-RUN
582680	MONTPELLIER FOOTBALL ACADEMY
590432	F. C. O. VIASSOIS
860692	PALAVAS BEACH SPORTS
881625	BEACH SOCCER CLUB

144 clubs étaient convoqués.

96 Clubs sont présents dont **91** avec droit de vote, pour un total de **1 045** voix.
31 clubs sont représentés dont **23** avec le droit de vote pour un total de **126** voix.
17 clubs sont absents représentant un total de **123** voix.

Soit **127** clubs présents et représentés pour un total de **1 236** voix.

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 23 Octobre 2021 - Amphithéâtre Pierresvives

Quorum pour la validation des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire : **48** clubs présents ou représentés avec **453** voix.
Le quorum pour la validation des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire est atteint avec **127** clubs présents ou représentés avec **1 236** voix, l'Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.

M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football, déclare l'Assemblée Générale ordinaire ouverte.

ALLOCUTION DE M. DAVID BLATTES, PRESIDENT DU DISTRICT DE L'HERAULT DE FOOTBALL

Madame, Monsieur les Conseillers Départementaux, Monsieur l'Adjoint au maire de Montpellier en charge des sports, cher Hervé, Monsieur le Secrétaire Général du Comité Départemental Olympique et Sportif, Monsieur le Président honoraire de la Ligue du Languedoc Roussillon, Cher Roger, Monsieur le Président honoraire du District de l'Hérault, Cher Jean-Claude, Mesdames et messieurs les présidentes, présidents de clubs, délégués (ées) de l'Assemblée Générale, chers amis.

Je vous remercie à tous d'avoir répondu présent à notre invitation et souhaite que mes pensées appuyées soient relayées à Kléber MESQUIDA Président du Conseil Départemental, notre hôte, et à Marie PASSIEUX, Présidente d'Hérault Sport qui accueille notre District.

Comme à l'accoutumée et en signe de respect, je vous demande d'observer un moment de silence et de recueillement en la mémoire des serviteurs du football qui nous ont quitté depuis notre dernière Assemblée Générale.

Nous avons enfin débuté une saison sportive, avec ses complications, certes, mais les rencontres se déroulent et les diverses compétitions s'enchainent avec quelquefois des difficultés. Effectivement, les engagements d'équipes ont souvent été effectués en tenant compte d'un effectif passé ou alors les pratiquants se sont positionnés en pensant que le PASS sanitaire ne serait plus obligatoire. La conséquence logique s'est traduite par des forfaits en cascade aboutissant à des championnats totalement modifiés et disparates dans les poules ou même tronqués. Que faire ???? Des matchs amicaux ont été proposés. La deuxième phase sera certainement plus en adéquation avec la réalité. Concernant les licences, à l'heure actuelle nous enregistrons une baisse de 20%. Ce chiffre doit être relativisé. Toutes les licences du football d'animation ne sont pas enregistrées et le comparatif porte sur le chiffre global actuel qui va progresser.

Quoi qu'il en soit, je remercie les clubs mais aussi nos employés et les élus référents d'avoir pu s'adapter à ces obligations imposées et à leurs conséquences. Je félicite les membres des commissions qui malgré les délais imposés par la crise sanitaire ont renouvelé ou alors ont, pour certains, proposé leur bénévolat.

Je vous rappelle l'obligation du PASS sanitaire. Nous n'avons aucun avis en tout cas nos avis personnels n'intéressent que nous. Nous ne transigerons pas, Nous appliquerons la loi et demanderons à nos Officiels et à vous tous de l'appliquer. Dernièrement nous avons subi deux évènements dramatiques. Le premier concerne l'agression, les agressions, verbales et physiques, au pluriel, par des crachats et des coups envers un arbitre qui n'avait fait que son devoir de vouloir vérifier le PASS sanitaire. Le second, un arbitre officiel au sens strict a accepté d'officier à la touche pour son club. Et, suite à sa juste application des règles, alors contre son club, un des joueurs de son équipe l'a menacé de le retrouver après la rencontre. Ce qu'il a fait par des insultes et des coups. In fine nous déplorons deux hommes blessés, touchés dans leur chair, dans leur conviction, dans leur désir de pratiquer. Ces hommes nous les avons soutenus par nos appels, nos témoignages et nos encouragements. Le District a déposé plainte pour les deux affaires et, s'il le fallait, le fera à chaque affaire. Nous nous constituerons partie civile et demanderons réparation au profit des victimes et de l'ensemble des clubs.

L'arbitre fait partie du club, il doit y être intégrer mais aussi savoir s'y intégrer. J'incite les dirigeants a inviter les officiels, à organiser des rencontres avec les dirigeants et les joueurs, petits ou grands, comme vient de le faire le club de l'Aurore St Gilloise avec la venue de l'arbitre fédéral Arnaud BAERT.

Nous avons proposé à des éducateurs ciblés des nouvelles équipes de participer aux formations à la Feuille de Match Informatisée, beaucoup n'ont pas répondu présent et nous constatons une augmentation des problèmes dans son élaboration. De même, nous avons proposé 12 formations U7 sur l'ensemble du département. Seulement 8 ont pu être effectuées, faute de candidats et alors que beaucoup s'étaient inscrits….

Passons à des événements plus heureux. Je citerai les trois labels, féminin, jeunes, futsal du club de l'Avenir Sportif Béziers, soulignés par la Ligue du Football Amateur, et aussi les rassemblements de nos féminines avec 420 participantes toutes dotées de cadeaux et goûters.

L'opération "METS TES CRAMPONS 2.0" va reprendre du service lors des vacances scolaires. Cette manifestation allie le virtuel, au ludique et au physique.

Nous allons procéder à la signature des conventions avec Handisport, Hérault Sport et le Conseil Départemental. Ce partenariat va bientôt aboutir par une exposition de la Coupe de l'Hérault qui fête ses 40 ans. Je remercie chaleureusement les membres de ce groupe de travail que je présenterai lors de l'inauguration

Je continuerai par un volet partenariat ;

La FFF a des partenaires majeurs, dont le Crédit Agricole partenaire pour les labels. Le Crédit Agricole du Languedoc a toujours été présent, a toujours maintenu ses dotations et les a même amplifiées. Nous remercions la direction locale pour sa fidélité. Nous avons pu le constater par la présence de deux responsables lors de la remise des labels à l'Avenir Sportif Béziers et la retrouvons aussi ce jour. La dotation n'est pas anodine, issue d'une volonté de la direction locale que nous remercions et félicitons. La direction de la caisse locale du Crédit Agricole ne s'est pas limitée à doter les clubs lors des labels mais récompense de manière conséquente aussi et volontairement les clubs lieu de vie.

Les relations avec la mairie et la métropole de Montpellier maintenant assainies nous ont permis d'avancer sur des dossiers particuliers et de fusionner nos intentions. Le parallèle peut être fait avec Hérault Sport et la caisse régionale du Crédit Agricole qui permet à nombre de clubs d'être dotés de fabuleux lots alors même que les compétitions n'ont pu se dérouler en raison de la pandémie.

Aussi je tiens à signaler les excellentes relations pérennes et toujours plus importantes avec le conseil départemental et Hérault Sport. Ces relations sont facilitées de par les relations unilatérales entre les élus mais aussi avec entre les employés. Je parle de relations simples, très proches, sincères et faciles. Je remercie bien chaleureusement l'ensemble des élus, des agents pour la qualité de nos échanges et la facilité de traitement des dossiers.

Alors que des conventions importantes ont été signées avec la ligue contre le cancer, octobre rose cancer du sein, et le Téléthon, d'autres vont être concrétisées ce jour avec le Conseil Départemental, Hérault Sport et Handisport.

J'ai voulu que nous reprenions à notre niveau une initiative émanant de la Ligue du Football Amateur. Cette manifestation est basée sur le respect, la tolérance et combat toute forme d'exclusion tels le racisme, l'homophobie, ou autres déviances. Ainsi, la manifestation intitulée « Une seule couleur celle du maillot » devrait se dérouler au mois de décembre avec une journée finale le samedi 18 décembre. Elle concernera des jeunes U13 et U15.

Je remercie vivement le personnel du District pour le travail effectué mais aussi pour la manière dont ils ont su s'adapter et surmonter les difficultés engendrées par la crise sanitaire.

Je terminerai par remercier l'ensemble des dirigeants, officiels, joueurs pour l'accueil qu'ils me réservent lors de mes déplacements dans leurs clubs respectifs.

Je vous remercie.

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 23 Octobre 2021 - Amphithéâtre Pierresvives

APPEL DES DELEGUES PAR M. JOSEPH CARDOVILLE, SECRETAIRE GENERAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 12/06/2021

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2021/2022 PAR M. HERVE GRAMMATICO, TRESORIER GENERAL

Le trésorier général présente le budget prévisionnel :

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 23 Octobre 2021 - Amphithéâtre Pierresvives

Bilan du District de l'Hérault de football
Saison 2020 2021

Bilan actif

	2020-2021 Brut	2020-2021 Amort	2020-2021 Net	2019-2020
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	577 041	-96 869	480 172	482 515
Immobilisations incorporelles	7 135	-6 903	232	237
Immobilisations corporelles	100 751	-89 966	10 785	18 676
Immobilisations financières	469 155		469 155	463 602
			673 910	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 137 536	-10 750	1 126 786	1 156 201
Stock fournitures	20 778		20 778	57 678
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	0
Créances usagers et comptes rattachés	15 088	-10 750	4 338	3 891
Autres créances	134 073	0	134 073	206 276
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
Disponibilités	963 687		963 687	883 613
Charges constatés d'avance	3 910		3 910	4 743
TOTAL	1 714 577	-107 619	1 606 958	1 638 716

Bilan Passif

	2020-2021	2019-2020
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 176 910	1 195 520
Total réserves	1 192 025	1 191 333
Résultat de l'exercices	-16 771	691
Subventions d'investissements	1 656	3 496
Provisions pour risques et charges	27 864	35 897
Fonds dédies	155 000	155 000
DETTES	247 184	252 299
Cautionnement des clubs	52 739	53 064
Avances et acomptes reçus (clubs)	64 219	72 624
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 052	57 685
Dettes fiscales et sociales	57 597	52 301
Autres dettes	24 577	10 625
Produits constatés d'avances	6 000	6 000
TOTAL	1 606 958	1 638 716

POSTE DU BILAN-ACTIF

ACTIF IMMOBILISE :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le montant net s'établit comme suit : (cf. à l'annexe, le tableau des immobilisations et des amortissements de l'exercice.)

Une baisse de 2.343,54 € s'explique entre autres par les investissements et les amortissements de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation, sont calculés comme les exercices précédents de façon linéaire. Ils correspondent à la dotation de l'exercice qui figure dans les charges du Compte de Résultat

CREANCES :

Provision de 10.749,67 €.

Les créances entre organismes Fédéraux : 91.806,30 €.

Les créances auprès d'AG2R La Mondiale : 17.439,90 € au titre des indemnités de fin de carrière.

Valeurs Mobilières de Placement : 0 €.

Disponibilités : 963.415,72 €.

Charges Constatées D'avance : 3.910,03 €, concernent divers contrats d'assurance payables d'avance, des contrats d'abonnement (Dalloz, antivirus, …), des charges auprès la médecine du travail.

POSTE DU BILAN-PASSIF

FONDS PROPRES :

Réserves et Dotation Légale : l'écart positif de 691,38 € correspond au bénéfice de l'exercice précédent que l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé d'affecter aux réserves lors de l'AG du 19 novembre 2020.

Le déficit de l'exercice de 16.771,17 € est la résultante : Une baisse significative des produits notamment les produits facturés au club. Ce qui correspond au déficit de l'exercice que l'Assemblée Générale Ordinaire aura, sur proposition du Comité de Direction, à affecter aux comptes : Report à nouveau -16.771,17€

DETTES :

Les différentes dettes se décomposent comme suit :

Les cautionnements reçus des Clubs.

Les dettes fournisseurs et factures non parvenues.

Les dettes fiscales et sociales.

Les autres dettes.

Les sommes dues à différents clubs (l'importante hausse des sommes dues à différents clubs s'explique par le remboursement des engagements et la restitution de la caisse spéciale des arbitres effectués en cours de saison ; ce qui a permis d'aider significativement les clubs dans la gestion de leur trésorerie et de leurs dettes vis-à-vis du District).

COMPTES DE REGULARISATION :

Les produits constatés d'avance correspondent aux subventions de l'exercice 2020-2021 comptabilisées avant la clôture du présent exercice. Ils s'élèvent à la somme de 6.000,00 Euros (subvention du Conseil Départemental pour l'année 2021).

Comptes de résultat 2020 2021

Comptes de Charges

	Bilan 2018 2019	BILAN 2019 2020	Bilan 2020 2021
Achats	**240 788**	**69 880**	**106 672**
Variation de stock	10 451	-40 020	36 900
Electricité, combustible, eau	2 683	1 443	1 196
Fournitures administratives et imprimés, petit mat	11 562	10 696	11 874
Matériels sportifs, médailles, trophées, récompenses	216 093	97 761	56 702
Services extérieurs	**37 424**	**35 182**	**55 210**
Sous traitance générale	603	0	24 917
Location, crédit bail	22 400	21 366	16 473
Primes d'assurance	4 889	5 022	5 108
Contrat de maintenance, petit travaux immobiliers	8 820	8 348	7 583
Documentation générale	711	446	1 128
Autres services extérieurs	**163 232**	**107 939**	**82 949**
Honoraires	30 489	30 797	24 737
Publicité relations publiques	29 040	5 652	11 653
Déplacements missions et réceptions	86 169	58 698	29 633
Frais postaux et télécommunication	11 369	8 746	11 354
Autres services	6 166	4 047	5 571
Impôts et taxes assimiles	**13 803**	**1 980**	**8 022**
Salaires et charges sociales	**352 158**	**276 574**	**271 818**
Rémunération du personnel	265 178	225 105	196 926
Charges sociales et autres prov. CP	86 980	51 469	74 891
Charges techniques et gestion courante	**117 751**	**83 560**	**32 598**
Conseil contrôle et examen arbitres	24 663	9 639	2 628
Indemnités techniques et arbitrages	27 891	17 376	13 366
Caisse spéciale des arbitres (compétitions jeunes)	3 119	-64	0
Arbitrage Coupe de l'Hérault	38 273	27 042	4 399
Arbitrage Challenge Maurice Martin		954	0
Aide à l'informatisation FMI	3 658	6 895	4 494
Autres (Beach soccer, futsal, foot animation...)	20 147	21 719	7 711
Dotations aux amortissements et prov	**18 094**	**20 486**	**31 288**
Charges financières	**0**		
Charges exceptionnelles	**6 178**	**1 204**	**0**
Charges exceptionnelles ; fonds fff covid		**29 463**	**-1 467**
Dotation projet associatif	**37 000**	**118 000**	
TOTAL charges	986 428	744 268	587 089
Excédent	**633**	**691**	

Comptes de Produits

	Bilan 2018 2019	BILAN 2019 2020	Bilan 2020 2021
Ventes de prestations de services	**217 803**	**201 932**	**180 523**
Participation licences	152 825	140 685	130 132
Droit de mutation	63 158	59 494	49 887
Vente de livres arbitres	1 820	1 753	504
Subvention exploitation	**168 916**	**160 318**	**170 447**
Ligue prof	10 728	11 234	8 819
Ligue Occitanie	76 556	83 284	82 648
Collectivité territoriale (Conseil départemental)	12 000	12 000	12 000
Etat CNDS	37 500	30 000	30 000
Emploi aidé fédé française de foot	20 000	20 000	33 750
Autres	12 132	3 800	3 230
Produits facturés aux clubs	**377 250**	**316 682**	**140 040**
Droit d engagements en championnat	80 606	79 880	0
Produits statutaires (droit d entrée)	40 500	39 700	37 440
Participation aux frais de gestion	80 677	78 780	71 779
Produits annexes	6 406	2 814	2 070
Droits de dossier disciplinaire et amendes	131 402	77 508	19 997
Amendes diverses	37 660	38 000	8 754
Transfert de charges	**64 212**	**46 055**	**41 222**
	0		
Reprise sur prov	**8 396**	**9 068**	**28 316**
Produits financiers	**10 319**	**7 736**	**9 770**
Produits exceptionnels	**165**	**3 168**	**0**
Reprise projet associatif	**140 000**	**0**	**0**
TOTAL produits	987 060	744 959	570 318
Déficit			-16 771

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat est tenu et arrêté selon les principes : créances acquises, dépenses engagées.
Les différents produits de l'exercice 2020-2021 forment un montant total de 570.318,02 € :
Produits d'Exploitation : 558.708,52 €
Produits Financiers : 9.769,50 €
Produits Exceptionnels : 1.840,00 €
Pour l'exercice précédent, les mêmes éléments s'élevaient à 744.958,91 €.La baisse significative des produits (174.640,89 Euros pour le précédent exercice) s'explique par la baisse des produits directement liés à l'arrêt des compétitions dès le mois de novembre 2020 (engagements et amendes)

Les charges du présent exercice forment un total de 587.089,19 €.
Charges d'Exploitations : 588.556,19 €
Charges Exceptionnelles : -1.467,00 €
En ce qui concerne l'exercice précédent, les mêmes dépenses s'élevaient à 744.267,53 €. Pour information, les charges exceptionnelles concernent la régularisation de la participation du District au fonds de solidarité Covid-19 créé par la FFF pour -1.467,00 € sur la saison 2019-2020. Les contributions volontaires sont chiffrées à 9.647,98 Euros.

Telles sont, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les informations principales qui ressortent de la lecture des comptes, que le Comité de Direction du District de l'Hérault de Football à l'honneur de soumettre à votre approbation. Avant de clore ce rapport je voudrais remercier les Services administratifs du DISTRICT de l'HERAULT de FOOTBALL qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport. Voilà donc terminé l'exposé de la situation financière du District de l'Hérault de Football

Rapport du Commissaire au Compte sur les Comptes Annuels du District

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du District de l'Hérault de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.
Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significative lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audits.

En outre :
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractères raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cabinet Révi-Sud

Préambule

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021 dont le total est de 1 606 957,88 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat déficitaire de 16 771.17 €, présenté sous forme de liste.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.
Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
Etablissement des états financiers en conformité avec les dispositions du règlement n°2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Bénévolat :
La valorisation du bénévolat s'élève pour l'exercice 2020-2021 à 9 647,98 euros contre 16 023,36 euros pour l'exercice 2019-2020.
Indemnités de fin de carrière : La provision s'élève à 27 864,00 euros. Il a été constaté et payé le départ d'un salarié.
Informations requises par l'article R.123-198-9 ° du code de commerce.
Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 8 628 euros.

Affectation à des fonds dédiés aux projets :
Le fonds dédié crée au 30/06/2020 pour la somme de 118 000 euros n'a pas été utilisé.
Le fonds dédié créé au 30/06/2019 pour la somme de 37 000 euros n'a pas été utilisé. Le produit des subventions pour l'exercice 2020-2021 s'élève à 170 447,39 euros
Le COVID 19 engendre en 2020 - 2021 une crise dont l'impact, sur tous les plans, ne peut être déterminé.
Notre association poursuit ses activités en s'adaptant à la situation, et la continuité de son exploitation n'est pas remise en cause à ce jour

Cabinet Révi-Sud

Approbation des comptes de l'exercice 2020-2021

Pour : 100 % (1140 voix)
Contre : 0 %
Abstention : 0 %

Affectation du Résultat 2020-2021

Pour : 98.87 % (1137 voix)
Contre : 0%
Abstention : 1.13 % (13 voix)

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 23 Octobre 2021 - Amphithéâtre Pierresvives

Élection de la délégation du District de l'Hérault pour l'Assemblée Générale de la Ligue d'Occitanie

Titulaires :
M. Gaétan **ODIN** (1046)
M. José **GARCIA** (1021)
M. Alexandre **PEREA AMAT** (1010)

Suppléants :
M. Éric **ADELL** (1001)
M. Régis **GUY** (966)
M. Michel **MAROT** (942)

Election membres du Comité de Direction

Titulaires :
M. David **BLATTES** (1124)
M. Frédéric **GROS** (1114)
M. Paul **GRIMAUD** (1071)
M. Joseph **CARDOVILLE** (1069)
M. Didier **MAS** (1050)
M. Stéphan **DE FELICE** (1032)
Mme Meriem **FERHAT** (1029)

Suppléants :
M. Jean-Louis **DENIZOT** (1024)
M. Guy **MICHELIER** (990)
M. Frédéric **CACERES** (988)
M. Khalid **FEKRAOUI** (986)
M. Alain **NEGRE** (978)
M. Mazouz **BELGHARBI** (949)
M. Guillaume **MAILLE** (902)

Candidatures Comité de Direction

Candidature de Mme **Shirley BUCH**
Elue avec 82.64 % des voix (909)

Candidature de Mme **Neriman BENDRIA**
Elue avec 90.44 % des voix (1003)

Vote pour suspension exceptionnelle Art 17 à la demande d'Aspiran et Alignan

Article 17.
Les clubs disputant les championnats de Départemental 1 et 2 doivent obligatoirement engager au moins une équipe dans l'une des épreuves officielles des catégories U14 à U19, U15F et U18F organisées par le District dans le respect des Règlements Généraux de la F.F.F. et les disputer jusqu'à la fin sous peine de leur rétrogradation dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle il aurait été sportivement qualifié.
De plus, ces clubs sont dans l'obligation de s'engager également en Coupe de l'Hérault Seniors et d'y participer, sous peine d'une sanction fixée par le Comité de Direction.

Option A : Pour la suspension 48.23 % soit 546 voix
Option B : Contre la suspension 42.58 soit 482 voix
Option C : Abstention 9.19 % soit 104 voix

Option A n'atteignant pas la majorité, la demande de suspension de l'article 17 est refusée.

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 23 Octobre 2021 - Amphithéâtre Pierresvives

Intervention

M. Christophe GRANIER
Chargé de mission pour Profession Sport Loisirs 34

Présentation de Profession Sport Loisirs 34 :
Une double vocation :

- Accompagner la professionnalisation et la consolidation des emplois,
- Informer et soutenir l'action des bénévoles dans la gestion quotidienne de leur association.

Pour réaliser cet objectif, PSL34 s'est organisée autour de 3 pôles d'activité complémentaires :

- Pôle Conseil
- Pôle Gestion
- Pôle insertion

Site web :
https://herault.profession-sport-loisirs.fr/

Signature de conventions avec le Comité Départemental Handisport de l'Hérault

En présence de **M. Stéphane JEANNEAU**
Président du Comité Départemental Handisport de l'Hérault

Caroline LECLERCQ, Valentin CRINQUAND, David BLATTES, Ludovic CHAPPE et David DUGARET

Gagnants du Challenge Crédit Agricole

Prades le Lez **Valentin CRINQUAND**
Lunel Gallia **David DUGARE**
St Martin de Londres **Ludovic CHAPPE**

FC Sète
AV S Frontignan AS
La Clermontaise
US Basses Cevennes
ASPTT Montpellier
US Villeneuvoise
RC Vedasien
AS Lattes
PI Vendargues
AS Mirevalaise
AS Fabrèguoise
Gallia S Saint Aunes
FC de Maurin
ET S Nezignanaise
St Clement Montferrier
ENT Corneilhan Lignan FC
Castelnau Le Cres FC
FC Sussargues
Lunel US
RCO Agathois
Midi Lirou
SO Anianais
FCO Valras Serignan
Beziers AS
AF Lodève Le Caylar
RC Neffies Roujan
Thongue et Libron
Jacou Clapiers FA

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 23 Octobre 2021 - Amphithéâtre Pierresvives

REMISE DES DISTINCTIONS

MEDAILLE D'ARGENT
Agnès **MAILLE**
Antoine **ARJONA**
Patrick **ARTERO**
Philippe **CALAS**
Grégory **DURAND**
David **LAMBOURG**
Guillaume **MAILLE**
Abdelaziz **OUAISSA**
Frédéric **TOURRETTE**

MEDAILLE D'OR
Nadine **DEBRUS**
Jean- Claude **FAUVET**
Michel **FAUVET**
Ghislain **GUIRAO**
Antoine **JIMENEZ**
Maurice **SIOL**

MEDAILLE D'HONNEUR DISTRICT
Jean François **DUMONT**

M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football, clôt l'Assemblée Générale et invite les clubs à partager le verre de l'amitié autour d'un repas.

Le Président
David BLATTES

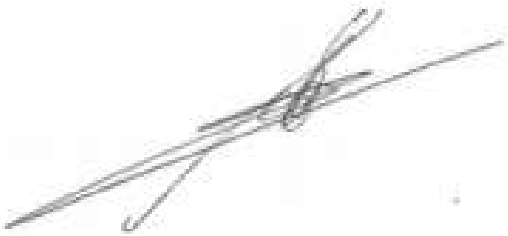

Le Secrétaire de séance
Joseph CARDOVILLE

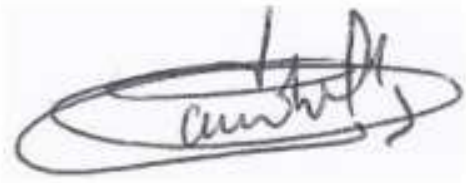

Département Hérault

Hérault Sport

vous accompagne à tous les âges et sur tous les terrains !

Infos

04.67.67.38.00

Maison départementale des sports «Nelson Mandela»
ZAC pierresvives - 66, Esplanade de l'Egalité
BP 7250 - 34 086 Montpellier Cedex 4
e-mail : info@heraultsport.fr

Sport Hérault

mise en page Service Communication District de Football de l'Hérault - Tous droits réservés -